

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL
N° 01/2012

Dans le cadre de la réalisation de son futur siège social dans le quartier d'affaires de Bab Ezzouar à ALGER, l'Autorité de régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT) lance un avis d'appel d'offres national et international pour l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie et les prestations de Maîtrise d'œuvre complète (Etudes de conception, Etudes d'exécution, Suivi des Travaux, Assistance au Maître d'Ouvrage pour la réception du Projet).

Le présent appel d'offres ouvert s'adresse aux bureaux d'études ou groupements de bureaux d'études nationaux ou internationaux ayant un agrément ou l'équivalent pour les étrangers **et ayant réalisé au moins un projet similaire à celui de l'ARPT.**

Le représentant des bureaux d'études intéressés peut se présenter, muni d'une demande établie sur papier en-tête le désignant nommément, à l'adresse **ci-après** :

**Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications
(A.R.P.T)**

Direction du Projet

01, rue Kaddour Rahim, 16008 Hussein Dey – ALGER

Pour retirer le dossier (cahier des charges + programme surfacique et fonctionnel + relevé topographique + études géotechniques) **nécessaire à la présentation de leurs offres, contre paiement de la somme de 30.000,00 DA.**

Le paiement se fera auprès de la CPA Alger (Agence d'Hussein Dey)

- Compte N° 4010004695-40

En conformité avec les exigences détaillées dans le cahier des charges, les offres doivent être composées :

Etape 1 :

- D'une offre technique telle que précisée dans le cahier des charges,

Etape 2 :

- Un projet d'architecture répondant au programme et au desiderata du Maître de l'Ouvre
- Une offre de Maîtrise d'œuvre

Les offres à faire parvenir à l'adresse sus indiquée, sont mises sous enveloppes principales anonymes **conformément aux instructions contenues dans le cahier des charges.**

Le soumissionnaire doit obligatoirement, sous peine de rejet, fournir l'ensemble des pièces citées dans le cahier des charges et respecter à la lettre, les formes de présentation de son offre

La date limite de dépôt des offres techniques est fixée à **quarante (40) jours** après la date de la première parution dans le BOMOP.

Les soumissions qui parviennent après la date limite de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **14 h 00** à l'adresse précitée.

La date d'ouverture des plis financiers sera communiquée aux candidats retenus à l'issue de l'analyse technique et du concours d'architecture.

Les candidats restent tenus par leurs offres financières pendant une période **de 180 jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.